

## HABITANT ET CITOYEN

### Citoyenneté et territoire dans les quartiers de Roubaix<sup>1</sup>

Catherine NEVEU  
LAIOS - CNRS

S'il est une ville où "les quartiers" sont invoqués quotidiennement, comme source de légitimité, base arrière de mobilisation, territoires de mise en œuvre des politiques publiques ou réalités sociales incontournables, c'est bien Roubaix. Même si l'observateur se perd assez facilement entre les "17 quartiers" mentionnés par certains élus<sup>2</sup>, les 31 "quartiers" regroupant des îlots INSEE, dont certains ont une "vocation historique" alors que d'autres ont été créés pour la circonstance par l'Observatoire urbain, ou les 21 (ou 25, selon les cartes) quartiers opérationnels dans le cadre de la politique de la ville, sans compter les regroupements en secteurs<sup>3</sup>, il n'en reste pas moins que les quartiers, à Roubaix, sont une des bases essentielles de la politique municipale et de la mobilisation locale. Mais si avant même d'être de Roubaix, on est de l'Alma-Gare bien sûr, ou encore du Pile, de l'Hommelet ou du Cul de Four, l'observation attentive des formes d'action citoyenne dans ces quartiers montre clairement non pas tant que chacun a une vision différente de son quartier, mais que cette seule identification ne permet pas de créer un "territoire spatial" source de cohésion.

Une des caractéristiques frappantes de Roubaix est en effet la prégnance des structures devant favoriser la participation des habitants à la gestion municipale, et la vitalité d'un mouvement associatif multiforme. Cette tradition spécifique, qui va de l'invention des HLM et des centres aérés à la floraison des associations (environ 1 500), fournit un cadre particulier, nettement territorialisé en quartiers, à l'exercice de la citoyenneté. Depuis la fin des années 70, la politique municipale roubaisienne s'est en effet largement appuyée sur une très forte structuration de la participation des habitants, notamment par le biais de comités de quartier ou autres structures associatives. Or, alors même que les structures de consultation et les pratiques de négociation sont très largement répandues, on assiste à une multiplication des interrogations quant à la pertinence du quartier comme échelle de citoyenneté, au poids du local et à l'articulation entre social et politique.

C'est à l'exploration partielle de ce paradoxe que l'on se consacrera ici, exploration qui s'appuiera notamment sur l'expérience de la Fédération des Associations de Jeunes de Roubaix (FAJ), analysée du point de vue du rapport au territoire. Ce dernier sera examiné d'une part en tant que cadre physique de mise en œuvre de l'action citoyenne; on s'intéressera alors aux représentations réciproques des associations de quartier. Et d'autre part en tant qu'échelle variable de référence dans l'élaboration potentielle d'une pratique innovante de la citoyenneté.

---

<sup>1</sup> Cette communication s'inscrit dans le cadre d'une recherche en cours intitulée "Citoyenneté et territoire", financée par le PIR-Ville CNRS. Elle porte notamment sur les quartiers du Pile, de Sainte Élisabeth et de Moulin-Potennerie. Je tiens à remercier tous mes interlocuteurs roubaisiens sans qui ce travail ne pourrait avoir lieu, et en particulier ici les responsables de la FAJ qui m'ont donné accès aux comptes-rendus complets de leurs réunions. Cette recherche est menée également en tant que chercheur associée au CRAPS, Université de Lille II.

<sup>2</sup> Il s'agirait en fait des 17 anciennes paroisses de Roubaix.

<sup>3</sup> Dans la mesure où 80 % du territoire de Roubaix est en DSU, 4 secteurs ont été créés regroupant les quartiers entre eux. Selon les services, on trouve une multiplicité de cartographies des quartiers de Roubaix, preuve tant de la prégnance de cette échelle territoriale que de la confusion qu'elle engendre.

## I Les quartiers roubaisiens : des strates militantes

Les deux types de structures associatives de quartier centrales à mon analyse, dont je vais retracer brièvement les conditions d'émergence, sont les comités de quartier et les associations de jeunes. Les premiers furent créés à l'initiative de la Municipalité d'Union de la Gauche à la fin des années 70; ils avaient pour objectif affiché de faire remonter la parole des habitants vers les élus, et de favoriser la participation des habitants à la gestion locale. Issus non pas d'une revendication de la base, mais d'une volonté politique<sup>4</sup>, ils se sont appuyés sur le volontariat et ont mobilisé notamment des réseaux de militants ouvriers, syndicalistes et/ou chrétiens, des syndicalistes du cadre de vie (CSCV), voire dans certains cas des notables de quartier, présidents de comités des fêtes ou d'Unions commerçantes.

Si la plupart des comités de quartier actuels se sont mis en place dès 1978, tous ont connu des périodes difficiles, et ce n'est qu'à la fin des années 80 que ces comités se sont constitués en associations loi 1901. Ils bénéficient aujourd'hui d'une dotation municipale, leur permettant de gérer une "maison de quartier" et d'employer un permanent-habitants. Leur mode de fonctionnement, leurs objectifs et leurs discours peuvent varier d'un quartier à l'autre; ainsi le Comité de quartier du Pile centre son intervention sur le cadre de vie, l'urbanisme et l'aménagement<sup>5</sup>, tandis qu'à Moulin-Potennerie, on s'intéresse également à la toxicomanie, au soutien scolaire ou à la petite enfance.

### Carte

Mais au-delà de ces variations, voire dans certains cas des divergences, ce qui nous importe ici c'est que, d'une part, ces structures sont restées fortement marquées, aux yeux de leurs "concurrents", par leur origine municipale; et que, d'autre part, elles s'appuient très majoritairement sur des réseaux militants traditionnels : syndicats, CSCV, Action Catholique Ouvrière, etc. Ce dernier trait a pour conséquence un essoufflement très réel de bon nombre de militants, aujourd'hui à la retraite et qui s'épuisent à attendre une hypothétique relève. Relève d'autant plus problématique que c'est justement dans un mouvement de réaction contre les comités de quartier, entre autres, que des jeunes se sont organisés en associations de quartier.

En effet, sur cette première strate<sup>6</sup> est venue s'en surajouter une autre à la fin des années 80. C'est à cette époque qu'un nombre croissant de jeunes issus de l'immigration, insatisfaits des services disponibles dans leurs quartiers, se lancent dans la création de leurs propres associations. Dans certains quartiers, comme Moulin-Potennerie, il n'existait pas de centre social; dans d'autres, ces structures traditionnelles étaient perçues comme fermées sur elles-mêmes, peu attentives aux demandes de cette partie de la population, voire franchement hostiles. Quant aux comités de quartier, quand bien même certains avaient mis sur pied une "commission jeunesse", ils étaient également rejetés, au double titre de leur supposée compromission avec le pouvoir municipal et de leur incapacité à être des lieux effectifs de citoyenneté; et de leur absence de prise en compte des problèmes spécifiques de cette jeunesse.

Un choix stratégique fut alors fait, sans avoir été nécessairement conscient d'ailleurs à l'époque, de développer des associations de jeunes ancrées dans les quartiers, au lieu d'investir les Comités de quartier pour tenter d'y trouver sa place et de s'y faire entendre. Là encore, la place manque pour entrer dans la complexité de ce mouvement associatif, chacune des

---

<sup>4</sup> Sinon de l'ensemble de l'équipe municipale, au moins de l'adjoint aux quartiers.

<sup>5</sup> Il faut préciser toutefois qu'une douzaine d'associations du Pile, et notamment le Comité de quartier, sont fédérées au sein de l'AGAPE (Association de Gestion et d'Animation des équipements Pile-Ste Élisabeth), gestionnaire du centre social - Maison des deux quartiers. Le président du Comité de quartier est trésorier de l'Agape, et son permanent-habitants/secrétaire en est le président et le directeur.

<sup>6</sup> Première strate institutionnalisée en tout cas ; il faut aussi tenir compte des réseaux politiques, sociaux ou autres qui existaient déjà dans certains quartiers avant la création des Comités de quartier.

structures ayant ses spécificités tant en termes d'actions proposées que de style ou d'histoire. On ne retiendra alors ici aussi qu'une caractéristique centrale : les responsables, les salariés et les adhérents de ces associations de jeunes sont dans leur immense majorité des jeunes Français d'origine algérienne.

On a donc retracé ici, certes trop brièvement, la constitution de deux strates superposées du mouvement associatif de quartier à Roubaix, deux strates que pratiquement rien ne rattache : ni les publics (jeunes ou habitants adultes), ni les responsables (militants issus des structures traditionnelles syndicales ou jeunes entrés dans l'action citoyenne dans la mouvance du "mouvement beur"), ni l'origine (les "blancs" et les "arabes" pour reprendre la terminologie locale), ni même souvent les valeurs; pour beaucoup de vieux militants syndicaux, blanchis sous le harnais du plein emploi, puis de l'effondrement du textile, le rapport au travail et aux loisirs de jeunes ayant grandi dans une "culture du chômage" est incompréhensible.

Pour autant, des liens, effectifs ou potentiels, existent entre ces deux strates associatives. En effet, si les associations de jeunes se sont en grande partie constituées en complément, plus ou moins oppositionnels, à des comités de quartier jugés trop institutionnels et/ou fermés, il est important de souligner le fait que la plupart des militants de ces associations de jeunesse ont aussi agi en liaison avec ces comités. Les militants "traditionnels" ont pu jouer un rôle essentiel de "modèles", leur engagement au service des quartiers fournissant à ces jeunes une référence importante, faite à la fois de critiques et d'inspiration, et un soutien réel. Le hiatus actuel entre ces deux strates associatives pourrait alors mieux se comprendre, non pas en termes de structures en tant que telles, mais en termes de réseaux mis en œuvre et de conception de l'action citoyenne.

L'échelle territoriale de référence, leur très fort ancrage dans les quartiers, ne semblent pas être non plus source de dynamiques communes pour ces deux types d'association. Bien sûr, c'est pour les comités de quartier que cette implantation est la plus nette, leur existence même dépendant de la délimitation physique des dits quartiers<sup>7</sup>; pour autant, tous n'ont pas la même aura ou la même existence sociale. Hormis l'Alma-gare qu'on ne présente plus, le Pile est sans doute le quartier de Roubaix ayant la plus forte identité en tant que tel, tandis que Moulin-Potennerie regroupe deux entités géographiques assez distinctes l'une de l'autre en termes démographiques, urbanistiques, sociaux<sup>8</sup>. Les aires de recrutement des associations de jeunes se conforment moins strictement à ce découpage, mais elles n'en sont pas moins nettement inscrites dans ces territoires : l'Hommelet pour HSC, le Pile pour l'AJG, Moulin-Potennerie pour l'AJMP, ou Sainte Élisabeth pour l'ALSM.

Or, quand bien même les aires de recrutement et d'intervention de ces deux types de structure se recoupent relativement, donnant naissance y compris à des actions communes, il semble bien que la dimension territoriale n'ait pas le même statut dans les deux cas. On peut alors émettre l'hypothèse que ce décalage provient des modalités de création des structures. S'agissant, à l'origine, d'une politique d'inspiration municipale, dans le cas des comités de quartier, et d'une dynamique bénéficiant aujourd'hui d'un soutien institutionnel, la question de la délimitation claire des territoires d'action est centrale : il s'agit de couvrir l'ensemble du territoire municipal (ou au moins celui ayant bénéficié de la procédure DSU). Au contraire, la dynamique des associations de jeunes, plus spontanée, s'appuie encore largement sur des réseaux sociaux d'interconnaissance (école fréquentée, liens de parenté, proximité résidentielle), donnant lieu à une cartographie bien moins précise. De telle manière que, même si les aires

---

<sup>7</sup> D'où la très grande crainte des comités de quartier face au projet de mairies de quartier; ne s'agirait-il pas là d'une tentative d'éviction des comités au profit de "conseils de quartier" ou de maires-adjoints ?

<sup>8</sup> Les premières tentatives visant à faire dessiner par des habitants les limites de leur quartier sur un plan de Roubaix confirment une perception assez nette et consensuelle des limites du Pile, ce qui ne semble pas être le cas pour Moulin et Potennerie.

d'intervention se chevauchent, la logique qui préside à ces regroupements diffère et rend complémentarité et coopération délicates.

## II L'aspiration à la reconnaissance : une similitude ?

Une aspiration – que d'aucuns qualifierait de pathologique, sinon dans ses causes, à tout le moins dans certains de ses effets – à la reconnaissance et à la légitimation constitue, après la référence territoriale, une autre similitude entre ces deux strates associatives.

Du côté des Comités de quartier, il s'agit de se faire reconnaître tout d'abord par les habitants eux-mêmes; suspicion liée à leurs origines, anomie ou indifférence issues des conditions économiques très difficiles d'une grande partie des habitants de Roubaix, désillusion et essoufflement de certains militants, réaction de rejet de la part des jeunes, tout cela se conjugue pour mettre en doute la crédibilité de ces structures comme représentants ou porte-parole des habitants. A titre d'exemple, une Assemblée générale de Comité de quartier regroupe en moyenne 50 personnes, dont seule la moitié participera effectivement à l'élection du bureau<sup>9</sup>. Du même coup, leur reconnaissance par la Municipalité est ambiguë; s'ils sont effectivement fréquemment présentés comme les seuls interlocuteurs officiels de celle-ci dans les quartiers, certains élus, et beaucoup de techniciens des services municipaux, émettent de sérieux doutes quant à la représentativité ou la légitimité des Comités de quartier. Ballottés en fonction des enjeux et des périodes entre des velléités de concertation et des dénis de légitimité, les Comités de quartier ont parfois du mal à définir clairement leur rôle vis à vis de la Mairie : contre-pouvoir, courroie de transmission, faire-valoir ou partenaire, tous les cas de figure peuvent exister, conjointement et/ou chronologiquement. Même la création, dans la seconde moitié des années 80, de l'Association Inter-quartiers de Roubaix (AIR) et la signature d'une Charte avec la Municipalité ne paraissent pas avoir permis de résoudre ces innombrables ambiguïtés.

En ce qui concerne les associations de jeunes, la question de leur légitimité ne se pose pas directement vis à vis de leur public. Même s'il arrive que des membres des associations s'interrogent sur les usages à des fins de promotion personnelle du mouvement associatif par certains responsables, ce courant ne paraît pas encore avoir des effets sur le recrutement. Par contre, elle devient un véritable enjeu pour les structures et leurs responsables, que ce soit dans leurs rapports avec la Ville et/ou avec leurs financeurs.

Cette quête, ou ce déni, de légitimité, selon que l'on se situe du côté des associations ou de celui des financeurs, porte sur deux thèmes majeurs : l'articulation entre le social et le politique d'une part (entre *policies* et *politics*), et l'ethnicisation d'autre part. Je m'attarderais plus longuement sur cette quête, dans la mesure où les relations entre territoire, citoyenneté et ethnicité sont ici particulièrement révélatrices.

Comment les associations de jeunes justifient-elles leur existence, notamment par rapport aux Comités de quartier et aux Centres sociaux ? Principalement par le fait que leur création résulte directement d'un déficit, d'une absence de prise en compte des besoins spécifiques des jeunes par ces structures traditionnelles. Mais au-delà d'une simple question de moyens, il s'agissait aussi "*de se prouver à soi-même et de prouver aux autres qu'on est capables d'exister collectivement*"<sup>10</sup>.

D'emblée, ces associations de jeunes ont donc été marquées par une très forte aspiration à la reconnaissance publique tant des jeunes eux-mêmes que de leur organisation collective. Et il s'agit là d'un enjeu de taille, pour l'ensemble des partenaires locaux; ces jeunes Français d'origine algérienne, qu'ils soient fils de Harkis ou d'immigrés, représentent en effet une part

<sup>9</sup> Pour 7 000 habitants au Pile, et 7 500 à Moulin-Potennerie.

<sup>10</sup> Compte-rendu des débats de la FAJ, 1995.

croissante de la population de Roubaix<sup>11</sup>. A tel point qu'une étude menée par la CUDL durant l'hiver 1978-79 relevait déjà *"le sentiment à peine avoué que les immigrés vont constituer un groupe social de moins en moins minoritaire, plus jeune par rapport à la population française vieillissante"*<sup>12</sup>.

Sans doute d'ailleurs faut-il voir là une des raisons profondes de la coupure entre Comités de quartier et associations de jeunes, coupure révélant, au-delà d'une division en termes de structures, une ligne de fracture au sein même de la population roubaisienne dont les termes du dépassement ne paraissent pas encore envisageables. L'enjeu devient alors celui de la reconnaissance, dans les pratiques mais aussi dans l'espace public, d'une présence définitive. L'exemple le plus clair en fut certainement le feu nourri de critiques provoqué par une récente campagne de communication municipale; une affiche portant le slogan "Je parie Roubaix" et montrant une foule composée uniquement de "têtes blondes" fut vigoureusement dénoncée par les associations de jeunes comme montrant une image fautive et non représentative de la population locale. La Mairie dut renoncer à l'affichage public de ce qui fut perçu comme un déni de leur existence par les jeunes d'origine immigrée.

Très rapidement, ce souci de reconnaissance de la part de ces jeunes fut confronté à la question de leurs objectifs; alors que ces associations s'étaient créées, certes pour fournir des activités, notamment sportives, mais aussi pour constituer un espace d'expression et de réflexion collective, elles se sont très vite retrouvées à devoir gérer des dossiers de demandes de subventions, de plus en plus complexes au fil de la multiplication des procédures. Du même coup, elles ont le sentiment très fort de ne plus être que des prestataires de service faisant de ceux dont elles voulaient faire des citoyens responsables de simples consommateurs/usagers.

Dès lors, la prégnance quasi-obsessionnelle de leur aspiration à la légitimation s'en trouve encore renforcée. En effet, ces associations de jeunes ont le sentiment de s'être fait manipuler par le pouvoir politique local, et d'être en butte à un traitement discriminatoire de la part d'organismes financeurs.

Le thème de la manipulation s'exprime au travers d'un débat relativement complexe sur les modalités d'émergence du mouvement associatif des jeunes à Roubaix, y compris de la FAJ. Ce qui semble clair, c'est que la volonté des jeunes de s'organiser collectivement dans leurs quartiers a coïncidé avec la stratégie de promotion personnelle d'un élu au sein du Conseil municipal; celui-ci aurait alors favorisé l'émergence de ces associations pour prouver sa proximité avec cette partie de la population et la faire valoir auprès du Maire. Plus encore, ce serait lui qui aurait poussé à la création de la FAJ, afin de disposer d'un outil unique de concertation entre ces structures et la Ville.

Le hiatus quant aux objectifs de la FAJ est ainsi resté complet depuis sa création : espace fédérateur devant permettre la réflexion sur des questions globales pour les responsables associatifs, la FAJ n'est pour la Mairie qu'un outil technique inscrivant ces associations dans sa politique jeunesse. Sans entrer plus avant dans les détails tortueux de ce bilan, ce qu'il faut retenir ici, c'est que ces responsables associatifs ont le sentiment d'avoir accepté des règles du jeu fixées par la Ville, qu'ils ne parviennent pas à modifier (ou pire de s'être fait manipuler de bout en bout) et qui les empêchent d'être ce qu'ils disent vouloir être, c'est à dire des citoyens responsables et des acteurs reconnus de la vie locale.

J'en arrive alors à l'aspect le plus important dans le cadre de la problématique proposée ici, des relations entre territoire et citoyenneté. Au delà de "simples" questions de structures ou de

---

<sup>11</sup> Près de 30 % de la population roubaisienne serait algérienne ou d'origine algérienne, proportion sans doute beaucoup plus élevée dans les tranches d'âge les plus jeunes, particulièrement nombreuses dans cette ville.

<sup>12</sup> CUDL, *Étude pré-opérationnelle d'un plan de développement pour le quartier du Pile à Roubaix*, Sonacotra, sd.

compétences, ce qui est en jeu dans ce débat, c'est la définition de la bonne échelle territoriale de référence pour une citoyenneté active.

En simplifiant, on peut estimer que pour certains, l'ancrage local dans les quartiers est invalidant et contraignant; il est alors perçu, d'une part., comme obligation de fonctionner selon des règles ne permettant pas de dépasser le niveau du "social" (*policies*); et d'autre part, comme reconduction d'une mainmise municipale trop forte sur ces associations. C'est alors, du côté des solutions proposées pour dépasser cette situation décrite comme étouffante, qu'émergent des pistes potentiellement intéressantes. Pour se déployer pleinement, le mouvement associatif des jeunes devrait s'inscrire dans une autre échelle de référence, double : territoriale d'une part, en s'extrayant du seul territoire de Roubaix pour s'ouvrir aux communes avoisinantes telles que Hem ou Wattrelos. Conceptuelle d'autre part, en s'inscrivant dans le Droit, en tant que catégorie universelle, et la revendication affichée de leur citoyenneté française.

Ce double mouvement pourrait alors permettre tout à la fois de se dégager des allégeances locales et du jeu, fort complexe il est vrai, des réseaux roubaisiens, et de s'inscrire dans un mode de reconnaissance et de légitimation faisant appel à l'universel, et non à l'ancrage territorial dans les quartiers.

Je reviendrais en conclusion sur cette hypothèse, mais elle n'est pleinement compréhensible que si on lui adjoint une autre dimension centrale : celle de l'ethnicité, ou pour reprendre un vocable dont l'auteur n'avait sans doute pas prévu le "succès", celle de la "dérive ethnique". Cette interpellation, lancée par le délégué régional du FAS, semble avoir touché une corde extrêmement sensible à Roubaix. Il s'agissait d'attirer l'attention sur le risque, ou à tout le moins les limites, d'un mouvement associatif regroupant quasi-exclusivement des jeunes d'origine algérienne. Mais cette déclaration fut d'autant plus mal vécue que, comme je l'ai mentionné plus haut, c'est justement parce que les structures traditionnelles étaient perçues comme excluant les jeunes d'origine algérienne sur une base strictement ethnique que ces associations furent créées<sup>13</sup>. Dès lors il semble, pour les responsables associatifs, qu'il y ait deux poids, deux mesures : alors que toutes les structures locales pratiqueraient, à divers degrés, l'exclusive sur des bases ethniques, seuls eux s'en verraient accuser, et eux seuls devraient prouver leur volonté de mélange et de "pluri-ethnicité"<sup>14</sup>.

Ce qui est vécu comme un déni de légitimité se retrouve alors dans d'autres domaines, et notamment celui de la gestion des associations et de leur mode de fonctionnement : non-respect des règles formelles de la loi de 1901, gestion peu rigoureuse des sommes allouées, manque de formation des animateurs, usage à des fins de promotion personnelle de l'outil associatif, autant d'accusations récurrentes portées contre ces associations. Si de tels phénomènes existent sans doute, il semble que certains responsables associatifs soient particulièrement excédés par le fait qu'on leur reproche à eux de pratiquer à petite échelle ce que d'autres font impunément sur une bien plus grande échelle<sup>15</sup>.

Ces "tracasseries", dont leurs associations seraient victimes, sont analysées par beaucoup comme un clair déni de légitimité, leurs origines ethniques en étant la principale source. On leur demanderait d'être encore plus citoyens que les autres; situation d'autant plus mal vécue qu'elle s'inscrit dans un contexte où la discrimination ethnique, notamment à l'embauche, est une réalité reconnue par tous les acteurs locaux et que ces jeunes se voient constamment déniés leur qualité

---

<sup>13</sup> Cette accusation concerne aussi bien les Centres sociaux que la structure municipale des sports, le Score, accusé de systématiquement refuser l'accès à ces jeunes, que certains Comités de quartier.

<sup>14</sup> Outre l'attitude de certaines associations locales, les jeunes invoquent également, pour justifier la composition de leur public, la réalité démographique de leurs quartiers, où la grande majorité des jeunes est de fait d'origine algérienne.

<sup>15</sup> Comme me le faisait remarquer un élu local "on reproche aux jeunes de faire ce que les autres font, c'est à dire de s'appuyer sur des réseaux affectifs et territoriaux".

de Française et de citoyens à part entière. Là encore, une des solutions formulées, pour le moment au niveau individuel, est de séparer clairement le social du politique en terme d'inscription territoriale : il ne faudrait pas travailler là où l'on milite<sup>16</sup>. Travailler en dehors de Roubaix permettrait alors, là aussi, d'échapper aux jeux d'allégeance des pouvoirs et des réseaux locaux, et d'avoir donc les coudées franches pour mener une activité associative ou politique revendicative dans les quartiers roubaisiens.

### III Habitants ou citoyens ?

Il est difficile, sinon impossible, dans l'espace qui m'est ici imparti, de faire pleinement justice tant aux acteurs locaux qu'à la complexité de leurs relations, tant il est vrai que Roubaix présente une configuration assez extraordinaire d'interconnaissance des acteurs et d'interconnexions des réseaux de tous ordres<sup>17</sup>. Il me semble cependant qu'on peut tirer de cette brève présentation une hypothèse intéressante. Dans un article paru en 1991, Y. Barel estime que :

"la substitution d'un territoire spatial (ville, région) à un territoire socioprofessionnel (groupe social, classe) peut correspondre à un besoin de remplacer une logique de conflit par une logique de consensus ou plutôt de modifier le conflit en modifiant le jeu des alliances et des oppositions"<sup>18</sup>.

Dans ce cas, l'affirmation à Roubaix d'une identité de jeunes d'origine algérienne (groupe social)<sup>19</sup> maintiendrait, malgré la prégnance de l'échelle du quartier, une logique de conflit, dans laquelle différents groupes "représentés" par des structures (associations de jeunes, centres sociaux, comités de quartier) se disputent reconnaissance et légitimité, sans réelle coopération entre eux. Cette absence de coopération serait d'ailleurs en partie liée aux conditions historiques d'émergence des jeunes associations, créatrices d'un "capital de rancœur" de la part des associations plus anciennes.

Le territoire du quartier ne serait donc là pas un lieu de consensus, mais bien un lieu de divisions. Plus que de territoires exclusifs les uns des autres en termes géographiques, on serait alors confronté à la création de champ clos sur un même espace physique, où des territoires sociaux se côtoient, se juxtaposent, s'ignorent ou se disputent, leur seul interlocuteur commun étant la Ville. Mais le foisonnement très réel des interconnexions entre ces "territoires", aussi bien en termes de structures que de personnes et de réseaux, laisserait plutôt penser que les quartiers de Roubaix sont les territoires dans lesquels sont mis en scène publiquement ces conflits ou ces divergences, alors que les choses se négocient tant bien que mal derrière le rideau.

Dès lors, ce qui serait en jeu là ne serait pas de l'ordre du local, mais relèverait plus de la mise en scène au niveau local d'enjeux globaux quant à la légitimité des uns et des autres. Légitimité qui, en effet, ne se joue pas uniquement sur le montant des subventions allouées ou la fréquence des visites du Maire et de ses adjoints, mais pose la question de la reconnaissance dans l'espace public (et) politique de certaines catégories de la population. La confrontation des pratiques et des discours des Comités de quartier, d'une part, et des associations de jeunes, d'autre part, permet alors de mettre en évidence la coexistence de deux registres différents, et

---

<sup>16</sup> Cette séparation devient d'autant plus importante quand on sait que la plupart de ces jeunes travaillent dans le domaine du social.

<sup>17</sup> Dans un quartier comme le Pile, celui-ci peut atteindre des formes particulièrement complexes, le président de l'association de jeunes (AJG), par ailleurs président de la FAJ, étant également membre du CA du Comité de quartier du Pile et de celui de Ste Élisabeth, ainsi que vice-président de l'Agape.

<sup>18</sup> Y. Barel "Le social et ses territoires".

<sup>19</sup> Il ne s'agit pas de dire par là que cette dimension ethnique est revendiquée par ces jeunes. Au contraire, ils privilégient constamment leur appartenance à la nation française, leur citoyenneté.

pas nécessairement complémentaires, contrairement aux apparences : celui de l'habitant et celui du citoyen.

Les Comités de quartier revendiquent la catégorie habitants comme acteur légitime et devant être reconnu de la "trilogie infernale" élus/techniciens/habitants. Dès lors, leur ancrage territorial demeure leur principale source de légitimité, sans qu'ils semblent pouvoir parvenir à en faire émerger une véritable dynamique. En ce qui concerne le mouvement associatif des jeunes issus de l'immigration, c'est bien le registre de la citoyenneté qui est mis en avant. Ayant été marginalisés, notamment en raison de leurs origines ethniques, et leur citoyenneté réduite tant à une dimension locale (en termes territoriaux) qu'à une dimension sociale (en termes d'enjeux et de moyens)<sup>20</sup>, une partie de ces jeunes chercheraient aujourd'hui à réaffirmer la validité du niveau national (en termes territoriaux)<sup>21</sup> et de l'action politique (en termes de mouvement). Les processus d'"ethnicisation", aussi bien endogènes qu'exogènes, viennent conforter cette logique de la reconnaissance; s'ils ne se revendiquent pas d'abord comme habitants, n'est-ce pas parce que les jeunes roubaisiens d'origine algérienne veulent d'abord faire reconnaître la légitimité de leur présence dans la société française, faire admettre que les "bronzés", comme ils disent parfois, sont partie intégrante et constituante de la population française et donc locale ?<sup>22</sup>

On voit donc bien là que ces deux strates, par-delà leurs réelles différences, représentent de fait l'inscription dans deux registres distincts de la légitimité politique : celui de l'habitant ancré dans sa ville, voire son quartier, et celui du citoyen aspirant à une déterritorialisation de son appartenance<sup>23</sup>.

Une telle aspiration à une citoyenneté "déterritorialisée" s'inscrirait alors directement dans l'héritage républicain<sup>24</sup>, ceci d'autant plus qu'elle soulève un paradoxe central dans la conception française de la citoyenneté : comment articuler la nécessité d'être ancré dans des "communautés" intermédiaires pour que la citoyenneté soit un engagement collectif et l'affirmation d'une dimension universelle de la citoyenneté, détachée de la position sociale et des intérêts locaux ? La question reste alors ouverte de la capacité du territoire local, et notamment des quartiers, à contribuer à la résolution de ces contradictions globales. La tension entre *policies* et *politics* peut-elle être résolue à l'échelle territoriale du quartier, ou nécessite-t-elle par essence de s'abstraire, même relativement, de toute attache locale ?

\*\*\*\*\*

## Bibliographie

ABÉLÈS, M., 1994, "L'anthropologie et les faces cachées de l'urbain", M. Bassand et J.P. Leresche (Eds), *Les faces cachées de l'urbain*, Paris, P. Lang.

ANSART, P., 1991, "Les passions citoyennes", D. Colas et al., *Citoyenneté et nationalité*, Paris, PUF.

---

<sup>20</sup> La stigmatisation ethnique est alors d'autant plus discutable ici que comme le rappelle H. Vieillard-Baron "réduire les habitants d'origine étrangère à l'ethnique, c'est les cantonner dans l'ordre du social et ignorer leurs capacités politiques". "Des banlieues aux ethnies", *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 64, septembre 1994.

<sup>21</sup> Ce qui ne signifie pas nécessairement un rapport à l'ensemble du territoire national, mais au moins l'inscription dans un territoire social et politique dépassant leur seule municipalité.

<sup>22</sup> Ce qui implique le dépassement d'un lourd contentieux historique, celui de la colonisation française en Algérie.

<sup>23</sup> Il faut bien garder à l'esprit que cette différenciation a un rôle heuristique important, et ne fait pas toute la place voulue à l'entrecroisement des réseaux.

<sup>24</sup> Voir M. Rébérioux, "Quand l'histoire éclaire. Citoyenneté sociale, citoyenneté locale", *Territoires*, n° 354, janvier 1995.

BAREL, Y., 1986, “Le social et ses territoires”, F. Auriac et R. Brunet (Eds), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fondation Diderot.

BRACHET, O., 1981, “La démocratie locale vue sous l’angle d’un lieu : le quartier, et une méthode : l’enquête”, *Economie et Humanisme*, n° 261, septembre-octobre.

CALAME, P., 1995, “La citoyenneté en Europe. Articuler les échelles de référence”, *Territoires*, n°354, janvier.

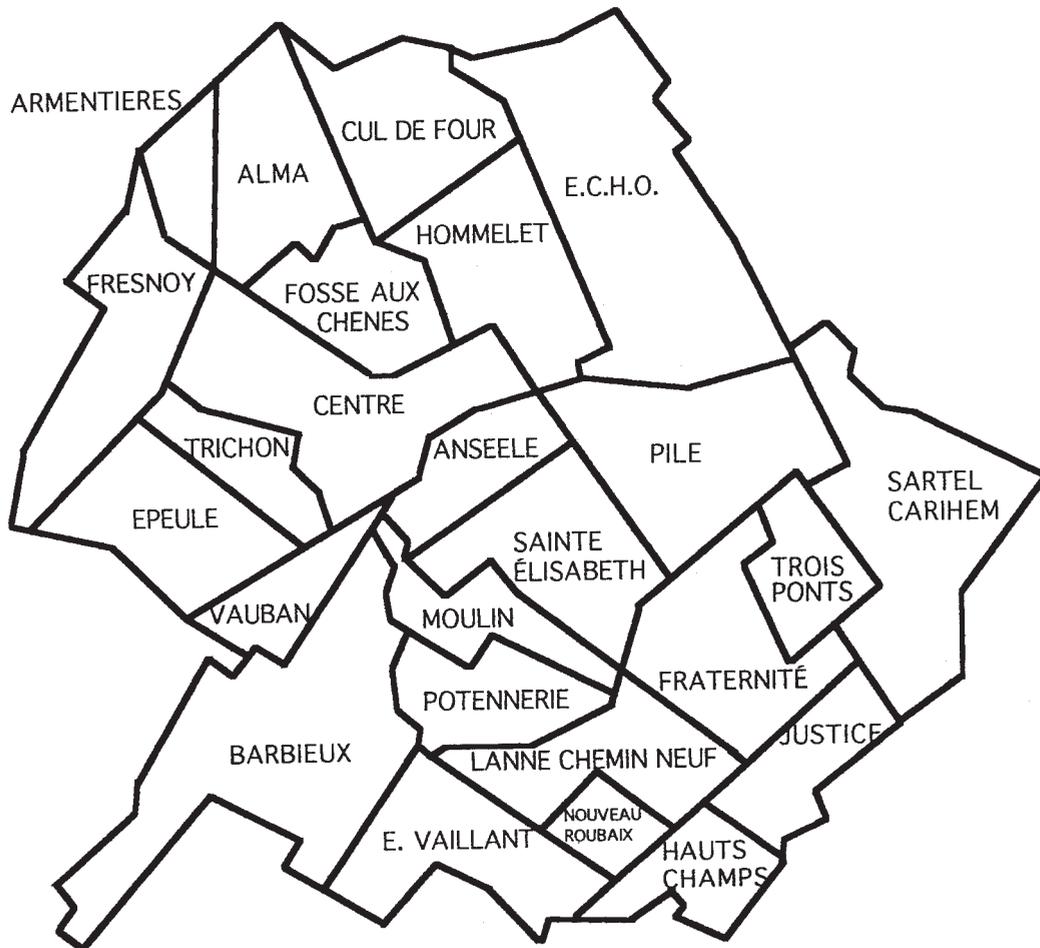
JOYE, D., T. HUISSOUD et M. SCHULER, 1994, *Habitants des quartiers, citoyens de la ville ? Structures sociales et participation politique dans six villes suisses*, FNSRS, Rapport 40 du PNR Ville et Transport, Zurich.

MOTTE, J.P., 1981, “Vive le quartier”, *Economie et Humanisme*, n°261, septembre-octobre.

PALARD, J., 1991, “Le citoyen, l’association et l’État. Système de valeurs et rapports de pouvoir”, D. colas et al., *Citoyenneté et nationalité*, Paris, PUF.

SAEZ, G., 1981, “Le quartier ? un enjeu ?”, *Économie et Humanisme*, n°261, septembre-octobre.

# ROUBAIX EN 25 QUARTIERS



**Une des cartographies existantes des quartiers roubaisiens**

Source : Ville de Roubaix

[Retour au texte](#)